

Adjudications immobilières

ASKER AVOCATS
CONSEILS

Me Jean VIGNERON
3, avocat au Barreau-de-Nantes, 1, rue Alphonse-Gauttè, BP 72111
44021 NANTES cedex
Tél. 02 51 82 06 06

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au plus offrant et dernier enchérisseur
Au tribunal judiciaire de Nantes (44200), 19, quai François-Mitterrand
Le vendredi 21 mai 2021 à 10 h 00
Commune de ERBRAY (44110), «La Basse Ferronnière»
UNE MAISON D'HABITATION

Sur la mise à prix : 55 000 euros (frais outre)
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Nantes (44) ou au cabinet de Me Vigneron.

EARL BORDET JACKY

Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 121 959,21 euros
Siège social : La Rouaudière
44330 MOUZILLON
RCS de Nantes n° 379 904 246

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de décisions en date du 15 mars 2021, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de mandat au liquidateur, M. Jacky Bordet puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2020.
Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis
Le Liquidateur.



4 CAD PLM

Société par actions simplifiée
Au capital de 600 000 euros
Siège social : 1, rue du Moulin-Cassé
44340 BOUGUENNAIS
RCS Nantes 452 625 981

MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 30 mars 2021, les associés ont décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Gérard Cesson.

Pour avis
La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Anthenor.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nantes.
Siège social : 29, rue Jean-Louis de Girodet, 44100 Nantes.
Capital social : 1 000 euros, constitué d'apports en numéraires.
Objet social : toutes activités de prestations de services, conseils, travaux administratifs, consulting, appui commercial ou formation à l'adresse de toutes entreprises.
Gérance : M. Daniel Guillaume, 29, rue Jean-Louis de Girodet, 44100 Nantes.
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui - agrément donné par les associés.

L'Associé fondateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HR444.
Forme : société civile immobilière.
Capital social : 1 000 euros constitués d'apports en numéraire, divisés en 1 000 parts sociales d'un montant d'1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social : 19, rue d'Anjou, 44190 Boussay.
Objet : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers ; la propriété, l'administration entre autres par bail ou location de tous biens immobiliers acquis ou édifiés par la société ; éventuellement, et accessoirement, la vente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.
Gérance : M. Cédric Robin, demeurant 19, rue d'Anjou, 44190 Boussay ; M. Pierre Hurst, demeurant 6, Les Hautes-Cottières, 44330 Vallet.
Immatriculation : greffe du tribunal de commerce de Nantes.
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui, agrément donné par la collectivité des associés.

Les Associés fondateurs.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 6 avril 2021 de la SAS Nobile au capital de 1 000 euros.
Siège : 34, avenue des Frères Lumière, Zone de la Guerche, 44250 Saint-Brevin-les-Pins.
Objet : hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, location de logements meublés et toutes prestations de services annexes.
Durée : 99 ans, la SARL Isabelle 44 au capital de 1 220 200 euros, ayant son siège social 34, avenue des Frères Lumière, Zone de la Guerche, 44250 Saint-Brevin-les-Pins et immatriculée sous le numéro 840 244 032 RCS Saint-Nazaire.
Immatriculation au RCS de Saint-Nazaire.

Pour avis,
La Présidente.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée (à associé unique).
Dénomination sociale : Car Bioty.
Siège social : 17, rue de la Gournière, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.
Objet social :
- le nettoyage, le lavage, le polissage, le lustrage, le traitement et la protection de la carrosserie d'automobiles, cycles, motocycles, et plus généralement de tous véhicules à moteur ;
- la réparation et rénovation de sièges, de jantes aluminium, des optiques de phares et de tous produits et accessoires d'automobiles, cycles, motocycles, et plus généralement de tous véhicules à moteur ;
- la pose de films teintés, le destockage publicitaire sur automobiles, cycles, motocycles, et plus généralement sur tous véhicules à moteur ;
- et plus généralement, toutes activités d'entretien et de préparation esthétique de tous véhicules à moteur.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 3 000 euros.
Gérance : M. Emmanuel Metals, demeurant 17, rue de la Gournière, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

La Gérance.

SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENITE MIMOSA

SCCV au capital de 1000 euros
Siège social :
21, avenue de Brocéliande
44300 NANTES
RCS Nantes D 793 743 154

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

"En date du 31 décembre 2020, la société Sorepe, SARL au capital de 140 000 euros, sise au 37, rue Jacques-Cour, 85000 La Roche-Sur-Yon, 390 752 188 RCS La Roche-sur-Yon, société unique de la SCV Mimosa, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.
Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de Nantes dans les 30 jours de la présente publication".
Mention sera faite au RCS : Nantes.

Pour avis.

4 CAD IOT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 1, rue du Moulin Cassé
44340 BOUGUENNAIS
RCS Nantes 830 795 704

MODIFICATION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30 mars 2021, M. Emmanuel Fabre, demeurant à Couëron (44220), 9, rue de la Concorde, a été nommé en qualité de gérant, à compter du même jour.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signatures privées en date à Saint-Herblain du 17 mars 2021, il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : Iliane Sud Ouest.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital social : 50 000 euros divisés en 5 000 actions de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, correspondant en totalité à des apports en numéraire.
Siège social : 49, rue Bobby-Sands, 44800 Saint-Herblain.
Objet social : le commerce, l'import et l'export de tous produits se rapportant à l'informatique et la micro-informatique ; la maintenance de tous types de matériel informatique ; la commercialisation de tous systèmes et logiciels informatiques.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Présidente : La société RBEL, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 49, rue Bobby-Sands, 44800 Saint-Herblain, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 793 301 958, est nommée sans limitation de durée.
Directeur général : M. Benoît Seyeux, demeurant 9, boulevard Jeanne-d'Arc, 35000 Rennes, est nommé sans limitation de durée.
Accès aux assemblées : tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Exercice du droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses restreignant la libre cession des actions : toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément donné par décision collective des associés statuant à la majorité de voix des associés disposant du droit de vote.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Pour avis et mention
La Présidente.

AMBULANCE LEGÉENNE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 58 000 euros
Siège social :
Centre commercial de Legé
11, avenue des Bénédiclines
LEGÉ (44850)
383 961 307 RCS Nantes

PROROGATION DE LA DURÉE DE LA PERSONNE MORALE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2021, les associés ont décidé de proroger la durée de la société initialement fixée à 30 années, pour la porter à 99 années.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Étienne-de-Montluc du 29 mars 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : JLTP Investissements.
Siège social : 3, rue du Haut-Pré, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc.
Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Justine Loirat, demeurant 3, rue du Haut-Pré, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc et M. Thibaud Poncin, demeurant 3, rue du Haut-Pré, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la société au RCS de Nantes.

Pour avis
La Gérance.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Geoffroy de l'Estourbeillon, notaire associé de la société «Transatlantique SAS de Notaires» titulaire d'un office notarial à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), 50, rue du Général-de-Gaulle, le 29 mars 2021, enregistré à Saint-Nazaire, le 2 avril 2021, n°2021-33046, référence 2021 N 382, a été cédé un fonds de commerce par M. Christophe Bernard Alexandre Prod'Homme, informaticien, époux de Mme Dominique Barbin, demeurant à Montoir-de-Bretagne (44550), 26, rue du Champ-de-Course, né à Guérande (44350), le 24 mai 1968, à la société dénommée DEVLOP, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège est à Montoir-de-Bretagne (44550), 26, rue du Champ-de-Course, identifiée au Siren sous le numéro 892 329 988 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire.
Désignation du fonds : fonds de commerce de logiciels informatiques, conseil, formation et développement sis à Montoir-de-Bretagne (44550), 26, rue du Champ-de-Course. Lui appartenant, connu sous le nom commercial "CPA", et pour lequel il est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire, sous le numéro 402 242 333.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de vingt-huit mille six cents euros (28 600 euros), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour vingt-six mille euros (26 000 euros),
- au matériel pour deux mille six cents euros (2 600 euros).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

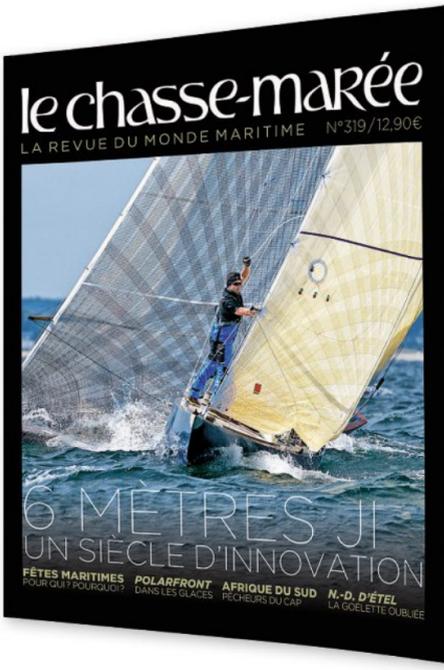
Régime matrimonial

AMÉNAGEMENT CHANGEMENT DE RÉGIME

EN KIOSQUE À PARTIR DU 3 FÉVRIER

Découvrez les nouveautés des Editions OUEST-FRANCE
Beaux-livres - Maison décoration - Tourisme - Histoire
Cuisine - Loisirs créatifs - Pratique - Nature - Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

le chasse-marée
LA REVUE DU MONDE MARITIME
NOUVELLE FORMULE



40 PAGES SUPPLÉMENTAIRES
NOUVELLES RUBRIQUES - NOUVELLES THÉMATIQUES
MISE EN PAGE REVISITÉE

À LA UNE

ENTRETIEN FÊTES MARITIMES :

«PEUT-ON CÉLÉBRER LE PATRIMOINE?»

UNE QUARANTAINE D'ANNÉES APRÈS LES PREMIERS RASSEMBLEMENTS, À QUOI SERVENT LES FÊTES DU PATRIMOINE MARITIME ET QUI TOUCHENT-ELLES AUJOURD'HUI?

POLARFRONT DANS LES GLACES

L'ANCIEN NAVIRE MÉTÉOROLOGIQUE NORVÉGIE POLARFRONT NAVIGUE À PRÉSENT EN CROISIÈRE, AUX MAINS DE DEUX JEUNES OFFICIERS DE MARINE MARCHANDE FOUS DES GLACES.

NOTRE-DAME D'ÉTEL LA GOÉLETTE OUBLIÉE

L'INCROYABLE SAGA D'UNE ANCIENNE GOÉLETTE PILOTE QUI SERVIT LA FRANCE LIBRE AU LEVANT... POUR FINIR COMME BATEAU ÉCOLE À BREST.

PÊCHEURS DE BONNE-ESPÉRANCE

EN AFRIQUE DU SUD, PORTRAIT D'UNE COMMUNAUTÉ QUE LA PÊCHE A UNIE MALGRÉ SES ORIGINES DIVERSES, MÊME AUX PIRES PÉRIODES DE L'APARTHEID.

DANS LE SILLAGE DE FLORENCE ARTHAUD

LA VIE DE MARIE-CLAUDE A BASCULÉ DEVANT SA TÉLÉ. UN SOIR DE ROUTE DU RHUM...

6 MÈTRES JI UN SIÈCLE D'INNOVATION

UNE CLASSE BIEN VIVANTE, ADOPTÉE EN 1907, ET BIENTÔT CHOISIE POUR LES JEUX OLYMPIQUES... UN SIÈCLE DE QUÊTE DE LA VITESSE À LA VOILE!

DES FEUX DANS LA MER LA BIOLUMINESCENCE MARINE

DANS LA NUIT OCÉANIQUE, DES CRÉATURES DE TOUTE SORTÉ BRILLET, SCINTILLENT OU LUISENT POUR VIVRE...

EN KIOSQUE À PARTIR DU 3 FÉVRIER

ABONNEZ-VOUS SUR
www.chasse-maree.com
02 98 92 66 33

Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Projet d'aménagement de la RD 178
entre Carquefou et Nort-sur-Erdre Travaux sur sections "Le Pavillon La Noé, La Banque, La Galochette, Le Grand Pâtis, La Robinière, Barreau RD 31-RD 223" situées sur le territoire des communes de Petit-Mars Saint-Mars-du-Désert et Sucé-sur-Erdre

AVIS D'OUVERTURE PARCELLAIRE

Commune de PONT-SAINT-MARTIN Arrêt du projet de la révision alléguée n° 2 du Plan local d'urbanisme et bilan de la concertation

AVIS
Par délibération n° 35 en date du 25 mars 2021, le conseil municipal de la commune de Pont-Saint-Martin a arrêté le projet de la révision alléguée n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU) relative au développement d'un projet touristique d'hébergement insolite au sein du parc du Château de la Rairie en créant un STECAL (zone At) et a tiré le bilan de la concertation. Cette délibération peut être consultée en mairie.

Ville de PORNIC Approbation de la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme

AVIS
Par délibération en date du 29 janvier 2021, le conseil municipal de Pornic a approuvé la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme de la commune. Cette délibération est affichée au siège de la mairie de Pornic pendant un mois à compter du 9 avril 2021.
Le dossier de la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Pornic aux jours et heures habituels d'ouverture à compter du 9 avril 2021.

Commune de MACHECOUL-SAINT-MÈME Modification simplifiée n° 4 du Plan local de l'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Même-le-Tenu

APPROBATION
Par délibération en date du 4 mars 2021, le conseil municipal de la commune nouvelle de Machecoule-Saint-Même a approuvé une procédure de modification "simplifiée" n° 4 du Plan local de l'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Même-Le-Tenu approuvé le 27 mars 2007.
Le dossier est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Commune déléguée de MAUMUSSON Procédure de modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS
En application des articles L.153-36 et L.153-37 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a décidé d'engager cette année la première procédure de modification du PLU de la commune déléguée de Maumusson afin de modifier :
- le plan de zonage du PLU en ajoutant un secteur Ae afin de permettre de conforter l'activité de l'entreprise Chauviré en place,
- le règlement écrit du secteur Ae pour le rendre cohérent avec les projets prévus dans cette zone.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme et fera l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale ainsi que de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).
Conformément à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification fera ensuite l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois minimum.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera et adoptera le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Le dossier d'enquête parcellaire est également accessible sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :
enquetepublique.loire-atlantique.fr/ RD178-Carquefou-Nort-sur-Erdre
Durant le temps strict de l'enquête, les personnes intéressées peuvent formuler leurs observations sur les limites des biens à exproprier :
- sur le registre d'enquête tenu à leur disposition dans chacune des mairies précitées, où le dossier d'enquête est déposé.
Ce registre est ouvert, coté et paraphé par le maire,
- par voie postale, à l'attention du maire, qui les joint au registre, ou du commissaire-enquêteur, aux adresses mentionnées à l'article 2 du présent arrêté,
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
RD178-Carquefou-Nort-sur-Erdre@mail.registre-numerique.fr

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
enquetepublique.loire-atlantique.fr/ RD178-Carquefou-Nort-sur-Erdre
Les observations adressées par courrier électronique sont également transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.
Le commissaire enquêteur reçoit, en personne, les observations du public, en mairie, aux jours et heures suivants :
- lundi 19 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Saint-Mars-du-Désert,
- vendredi 23 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Sucé-sur-Erdre,
- mercredi 28 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Saint-Mars-du-Désert,
- lundi 3 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Petit-Mars.

Vie des sociétés



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 7 avril 2021 de l'EURL Correa Vista au capital de 1 000 euros.
Siège : 133, rue de la Bernerie, Le Cilon-sur-Mer, 44210 Pornic.
Objet : hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, location de logements meublés et toutes prestations de services annexes.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Ludovic Roset, demeurant 133, rue de la Bernerie, Le Cilon-sur-Mer, 44210 Pornic.
Immatriculation au RCS de Saint-Nazaire.

Pour avis
La Gérance.